



## PROJET DE DELIBERATION DU CIAS DE LA CCLPA

Séance du 10 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le conseil du CIAS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU Président.

PRESENTS : MM BARDOU- MME FRASSIN- MME ZUMERLE-MM VERNHES - MME BONNASSIEUX- MME VALERO- MME VIDAL-M RAMUSCELLO- MM BOUSCATEL- MME ALBERT

EXCUSES : MM MAZARS - MM VANDENDRIESSCHE

ABSENTE : MME MOLINIER

**N° D2025/N°57**

**Décision modificative : Augmentation des crédits- notification produits de la tarification**

Vu la notification budgétaire n°2 du forfait soins 2025 de l'Agence Régionale de Santé en date du 01/12/2025,

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration que l'ARS a accordé des crédits non reconductibles à l'EHPAD d'un montant total de 20 900 € répartis de la façon suivante :

- Aide à la trésorerie – montant forfaitaire climatisation salle à manger et PASA : 14 000 € ;
- Formation : 6 900 € (formations soins palliatifs – fin de vie – accompagnement maladie Alzheimer et apparentées – activités flash).

Compte tenu que les dépenses (acquisition pompe à chaleur et formations) n'ont pas pu être réalisées en 2025, Monsieur le Président propose que ces sommes soient portées en provisions pour une réalisation sur l'année 2026 ou suivantes.

Objet des dépenses	Augmentation de crédits				Observations
	Dépenses		Recettes		
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes	
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
Entretien bât. publics	61521	30 000,00 €			
Dot aux prov pour risques et ch d'exploit	6815	6 900,00 €			
Dot aux prov pour renouv des immos	68742	14 000,00 €			
EHPAD – Héb permanent résidents affiliés à la sécu			735111	20 900,00 €	
Remb / rémunérations			6419	30 000,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CIAS, à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative du Budget Annexe EHPAD 2025 Résidence La Grèze prévoyant des augmentations de crédits comme détaillées ci-dessous :

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

**Le Président,  
Thierry BARDOU**



**Le secrétaire de séance,  
Martine ZUMERLE**

